

Affranchir
S.V.P.

Madame J. Castelle
CEFI (UCL / DESO)
place Montesquieu 2
1348 Louvain-la-Neuve



Mercredi 10 juin

Fiscalité et crise économique : impacts et enjeux

Orateurs :

Robert TOLLET, Conseil Central de l'Économie

Xavier CLAREBOUT, Professeur à l'ESSF – Avocat

Résumé :

Le séminaire aborde la thématique des rapports entre fiscalité et crise économique sous un double aspect. Tout d'abord, les conséquences fiscales de la crise économique au niveau de l'entreprise seront évaluées, notamment en ce qui concerne les réévaluations des créances, des stocks, des actifs immobilisés et des placements.

Ensuite, le séminaire abordera, de manière plus prospective, la question des mesures fiscales à prendre pour garantir la relance économique. La fiscalité étant un instrument essentiel de politique économique, il est donc normal que des réformes soient entreprises dans ce secteur pour stimuler l'investissement et l'emploi.

Lieu :

Louvain-la-Neuve, Faculté de Droit

Public concerné par les recyclages du CEFI

Ces séminaires et recyclages s'adressent aux avocats, conseillers juridiques, réviseurs d'entreprises, comptables et experts-comptables, conseils fiscaux, ainsi qu'aux dirigeants d'entreprises soucieux d'actualiser leurs connaissances dans diverses matières fiscales de grand intérêt pratique.

Organisés chaque année depuis 1994, les séminaires et recyclages fiscaux du CEFI visent, par le choix des conférenciers et le contenu de la documentation remise aux participants, à développer des activités de formation permanente de qualité.

Renseignements pratiques

Horaire des travaux

De 18 heures 15 à 21 heures. Une pause sandwiches est prévue vers 19 heures 30.

Attestation de formation permanente

Une attestation est délivrée aux personnes concernées (IEC, IPCF, barreau...).

Lieux

A **Bruxelles**, dans le local A200 de l'ICHEC au Manoir d'Anjou, rue au Bois 365A à 1150 Woluwé-St-Pierre. Parking aisé.

A **Louvain-la-Neuve**, dans les auditorios More 51/52 de la Faculté de droit, place Montesquieu 2 (parcours fléché à partir de la sortie 8A 'Louvain-la-Neuve' sur la E411).

Parkings Louvain-la-Neuve :

Choisir le parking Grand Place. Les frais de parking sont compris dans les frais d'inscription. Les participants aux séminaires recevront une carte de paiement de parking.

Plan de Louvain-la-Neuve : www.dom.ucl.ac.be/info_plan.htm

Inscriptions

Les inscriptions se font au moyen du bulletin d'inscription ci-joint, à renvoyer ou à télécopier au CEFI, Mme J. Castelle, place Montesquieu 2, à 1348 Louvain-la-Neuve, fax 010.47.47.57.

Participation aux frais

Le droit d'inscription est de 70 EUR par séance, ou de 250 EUR pour le cycle complet (cinq soirées). Il comprend la participation aux séminaires, la documentation, les sandwiches et les boissons. Il est à verser au compte 210-0900099-88 du CEFI.

Empêchement

Tout participant empêché peut se faire remplacer par la personne de son choix, ou recevoir la documentation par la poste. Toute annulation doit être communiquée par écrit au plus tard trois jours ouvrables avant le séminaire. Passé ce délai, le droit d'inscription reste dû.

Coordination scientifique

Jacques AUTENNE, professeur à l'UCL, directeur du CEFI

Michel DE WOLF, professeur à l'UCL

Edoardo TRAVERSA, professeur à l'UCL

Marie-Cécile van GRIEKEN, professeur à l'ESSF, secrétaire académique et scientifique de l'ESSF/ICHEC

en collaboration avec Vincent DECKERS et Arnaud LECOQ, assistants à l'UCL.

Renseignements complémentaires

Mme J. Castelle (UCL), tél. 010.47.47.58, fax 010.47.47.57

Mme M.C. van Grieken (ESSF), tél. 02.739.37.96, fax 02.739.38.97



U C L / I C H E C

Ecole supérieure des
sciences fiscales
de l'ICHEC

Département de droit
économique et social
de l'UCL

Recyclages et séminaires fiscaux

2009

Le Département de droit économique et social de l'UCL et l'Ecole supérieure des sciences fiscales de l'ICHEC, réunis au sein du CEFI (Centre européen de fiscalité), vous proposent, en mai et juin 2009, quatre recyclages et séminaires fiscaux et une conférence.

Mardi 5 mai

Actualités en impôts sur les revenus :

– IPP

– procédure fiscale

Orateurs :

Michel DE WOLF, Professeur à l'UCL, aux Facultés
Notre-Dame de la Paix à Namur et
à HEC Liège – Réviseur d'entreprises

Olivier BERTIN, Maître de conférence invité à l'UCL – Avocat

Résumé :

Le séminaire étudie les nouveautés 2008-2009 en matière d'impôts sur les revenus, y compris les dispositions procédurales. Sont examinés les modifications législatives ou réglementaires, les positions administratives, et quelques arrêts, essentiellement des juridictions suprêmes.

Les modifications intervenues concernent notamment : la taxation des droits d'auteur, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail, les plus-values dites « internes », les exonérations pour personnel supplémentaire, le paiement du précompte professionnel, l'allongement des délais d'imposition, d'investigation et du dégrèvement d'office, les exceptions (en vigueur et annoncées) au secret bancaire, l'extension du champ d'application de la compensation fiscale, les pouvoirs des juridictions relatifs à la remise des amendes et l'octroi des délais de paiement, la solidarité du cédant de fonds de commerce.

Lieu :

ICHEC, Manoir d'Anjou

Mercredi 13 mai

Actualités en matière de fiscalité internationale

Orateurs :

Jacques Autenne, Directeur du CEFI – Professeur émérite de l'UCL – Avocat

Jacques GOMBEER, Professeur à l'ESSF - Auditeur général SPF Finances

Arnaud LECOCCQ, Assistant à l'UCL – Avocat

Résumé :

Ce séminaire fait le point sur les évolutions de la fiscalité internationale.

De manière générale, sont analysés les régimes des nouvelles conventions préventives de la double imposition et d'échange d'information conclues par la Belgique (USA, Hong-Kong), ainsi que leurs conséquences sur l'investissement et le développement des entreprises.

Ensuite, deux thématiques particulières sont étudiées :

- d'une part, le nouveau régime des frontaliers, tel que prévu par l'avenant du 12 décembre 2008 à la convention préventive convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus
- d'autre part, quelques réformes et actualités récentes de droit fiscal luxembourgeois susceptibles d'intéresser la Belgique

Lieu :

ICHEC, Manoir d'Anjou

Mercredi 27 mai

***Actualités en matière d'imposition
des sociétés et des actionnaires***

Orateurs :

Thierry BLOCKERYE, Professeur à l'ESSF – Avocat
Maurice ELOY, Professeur à l'ESSF – Avocat
Edoardo TRAVERSA, Professeur à l'UCL – Avocat

Résumé :

Ce séminaire a pour objet l'actualité récente en matière d'imposition des sociétés et des actionnaires. Il est divisé en deux parties :

- d'une part, un commentaire de la loi du 11 décembre 2008, qui transpose la directive communautaire sur les fusions et qui modifie le régime de taxation des plus-values.
- d'autre part, une analyse du contenu et des conséquences de quelques arrêts récents de la Cour de justice des Communautés européennes en matière de revenus mobiliers concernant la Belgique, dont l'arrêt Cobelfret du 12 février 2009, par lesquels la Cour a déclaré le régime des revenus définitivement taxés incompatible avec la directive communautaire 90/435/CE (dite Directive mère-fille).

Lieu :

Louvain-la-Neuve, Faculté de Droit

Bulletin d'inscription

A renvoyer ou à télécopier à:

Mme J. Castelle
CEFI (UCL/DESO)

place Montesquieu 2 - 1348 Louvain-la-Neuve
fax 010.47.47.57

Nom.....

Prénom.....

Profession.....

Adresse.....

.....

.....

.....

Téléphone.....

Fax.....

Courriel.....

s'inscrit

au cycle complet (250 EUR)

à des séances isolées (70 EUR)

5 mai

13 mai

27 mai

10 juin

et verse la somme de.....

au compte 210-0900099-88 du CEFI (en mentionnant le nom de la personne inscrite, si celle-ci n'effectue pas personnellement le paiement).

Tout participant empêché peut se faire remplacer par la personne de son choix, ou recevoir la documentation par la poste. Toute annulation doit être communiquée par écrit au plus tard trois jours avant le séminaire. Passé ce délai, le droit d'inscription reste dû.

Date :

Signature :